

# RAPPORT ANNUEL



**RAPPORT ANNUEL | 2016**

Sur la qualité et le prix du service public  
d'élimination des déchets





**L**a Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure à ses 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016 cette compétence a été transférée au Syndicat Départemental de l'Oise (SMDO).

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Les faits marquants de l'année 2016	P. 6
L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets"	P. 8

## L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Les collectes en porte-à-porte	P. 10
Les collectes par apport volontaire	P. 13
La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)	P. 14
La collecte des Textiles - Linge de maison - Chaussures (TLC)	P. 14
Les équipements intercommunaux	P. 14

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels	P. 17
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons	P. 18
La collecte sélective du verre	P. 19
La collecte sélective des déchets végétaux	P. 20
La collecte des objets encombrants	P. 21
La collecte des textiles	P. 22
Les autres collectes	P. 22
Les déchetteries	P. 23
Les points verts	P. 26
Les jardins familiaux	P. 27
Le traitement des déchets	P. 28
Le bilan des tonnages	P. 28

## LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

P. 30

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Les marchés publics	P. 33
Le budget 2016	P. 34
Le coût d'élimination des déchets ménagers	P. 36

## PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2017

P. 38



## INTRODUCTION

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

### BEAUVAIS : REMPLACEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE PAR DE L'APPORT VOLONTAIRE

En France, 80 % de la collecte du verre provient de l'apport volontaire. En 2015, la collecte du verre a généré 1975 tonnes sur l'ensemble de l'agglomération soit 24,9 kg/hab./an. Le tonnage du verre collecté en porte-à-porte n'a pratiquement pas augmenté depuis 4 ans alors que dans le même temps les volumes collectés en apport volontaire ont considérablement augmenté. Une étude récente met en évidence que seulement 15 % des Beauvaisiens utilisent chaque semaine la collecte en porte-à-porte et seulement 46 % une fois par mois.

La comparaison des performances de Beauvais avec d'autres collectivités uniquement en apport volontaire montre que nous pouvons prétendre à des résultats équivalents et même meilleurs avec un dispositif uniquement en apport volontaire.

	Agglo du Beauvaisis	Collecte du verre par apport volontaire uniquement		
		C.A. de Saint-Quentin	Agglo Région Compiègne	Amiens Métropole
Population	79 781	73 046	69 847	174 932
Part habitat collectif	53,5%	40,5%	57,3%	51,5%
Ratio de collecte du verre 2013 ou 2014 en Kg/hab./an	25,8	27,8	25,1	23

Afin d'harmoniser notre dispositif de collecte du verre en prenant modèle sur les 30 communes rurales collectées en apport volontaire, et pour optimiser les coûts de collecte (économie de 175 000 €/an) il a été décidé d'abandonner la collecte du verre en porte-à-porte sur Beauvais.

Environ 80 bornes seront implantées dans le courant du second semestre 2017. Le service « Cadre de vie - déchets » lauréat d'un appel à projet lancé par Eco-emballages, a obtenu le financement de 100 % des bornes à verre par Eco-emballages.

### FUSION SYMOVE/SMVO

Par arrêté en date du 10 novembre 2016, le Préfet a constaté que les deux syndicats avaient émis un avis favorable et que ce projet recueillait les conditions de majorité requises par l'article 40-III-4 de la loi NOTRE.

En conséquence est créé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMDO).

Les statuts du nouveau syndicat départemental de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés offre la possibilité aux collectivités membres de gérer elles même leurs déchetteries.

Considérant que la construction et l'exploitation du « haut de quai des déchetteries » (mise en place et gestion des agents pour l'accueil du public, élaboration du règlement intérieur, entretien et maintenance du site, fourniture du matériel d'exploitation) est une compétence optionnelle du SMDO, article 4.2 des statuts, le conseil communautaire (délibération 2016-507 du 03/10/2016) acte que cette compétence soit conservée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le marché de construction d'une nouvelle déchetterie à Beauvais devant tenir compte de l'arrivée de ce nouveau partenaire, s'agissant d'un marché global de performance, une nouvelle procédure sera relancée en 2017 en groupement de commande avec le SMDO.

## EXTENSION DE LA DISTRIBUTION DES BIO-CONTENEURS

Depuis 2005, les déchets végétaux (tontes de pelouse, branchages, feuilles ...) sont collectés, chaque lundi dans des sacs en papier kraft ou en fagots ficelés, pour une collecte devant le domicile, et le jeudi pour Bonlier et Beauvais.

Depuis le 12 septembre 2011, les habitants de la commune de Bonlier expérimentent l'utilisation d'un quatrième bac destiné à la collecte des déchets végétaux en remplacement des sacs en papiers afin de tester la faisabilité, les avantages et les inconvénients d'une collecte avec un bac à roulettes en vue de généraliser le dispositif à l'ensemble du territoire.

Cette expérimentation a rencontré un véritable succès. Ce nouveau bac a séduit l'ensemble des utilisateurs car il est jugé plus maniable que les sacs, ne risque pas le déchirement en cas de pluie, il est attribué une fois pour toute et ne nécessite donc pas de réapprovisionnement durant la saison.

Le bio-conteneur présente également d'autres qualités : doté d'un système d'aération spécifique, il permet l'évacuation d'eau sous forme de vapeur réduisant d'autant le poids total des végétaux collectés et traités, et donc des coûts de fonctionnement. Il évite également de gaspiller du papier, sous la forme de sacs très onéreux qu'il faut remplacer chaque année.

Les communes d'Auneuil, Saint-Martin-Le-Nœud, Maisoncelle-Saint-Pierre et Berneuil-en-Bray ont été équipées en 2016, soit l'équivalent de 1 500 bacs distribués.



## → RECONDUCTION DES ACTIONS PHARES

### LA COLLECTE DES SAPINS



Pour la première fois en 2013, la C.A.B. a organisé une collecte des sapins de Noël en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ce nouveau dispositif reconduit pour les fêtes de fin d'année 2015-2016, a de nouveau rencontré un franc succès confirmant l'utilité d'un tel dispositif. Plus de 17 tonnes ont été collectées sur l'ensemble de la collectivité.

### DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Les déchets végétaux issus des déchetteries et de la collecte en porte-à-porte (feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, petits branchages) sont transformés avec le temps en compost. Parmi ses principaux bienfaits, en paillage, celui-ci améliore la structure du sol (rétention d'eau, aération, libération progressive d'éléments nutritifs), garde la terre humide et préserve un sol sans mauvaises herbes. Mieux, mélangé à de la terre végétale, il s'utilise comme terreau pour le repotage et les plantations d'extérieurs comme d'intérieurs.



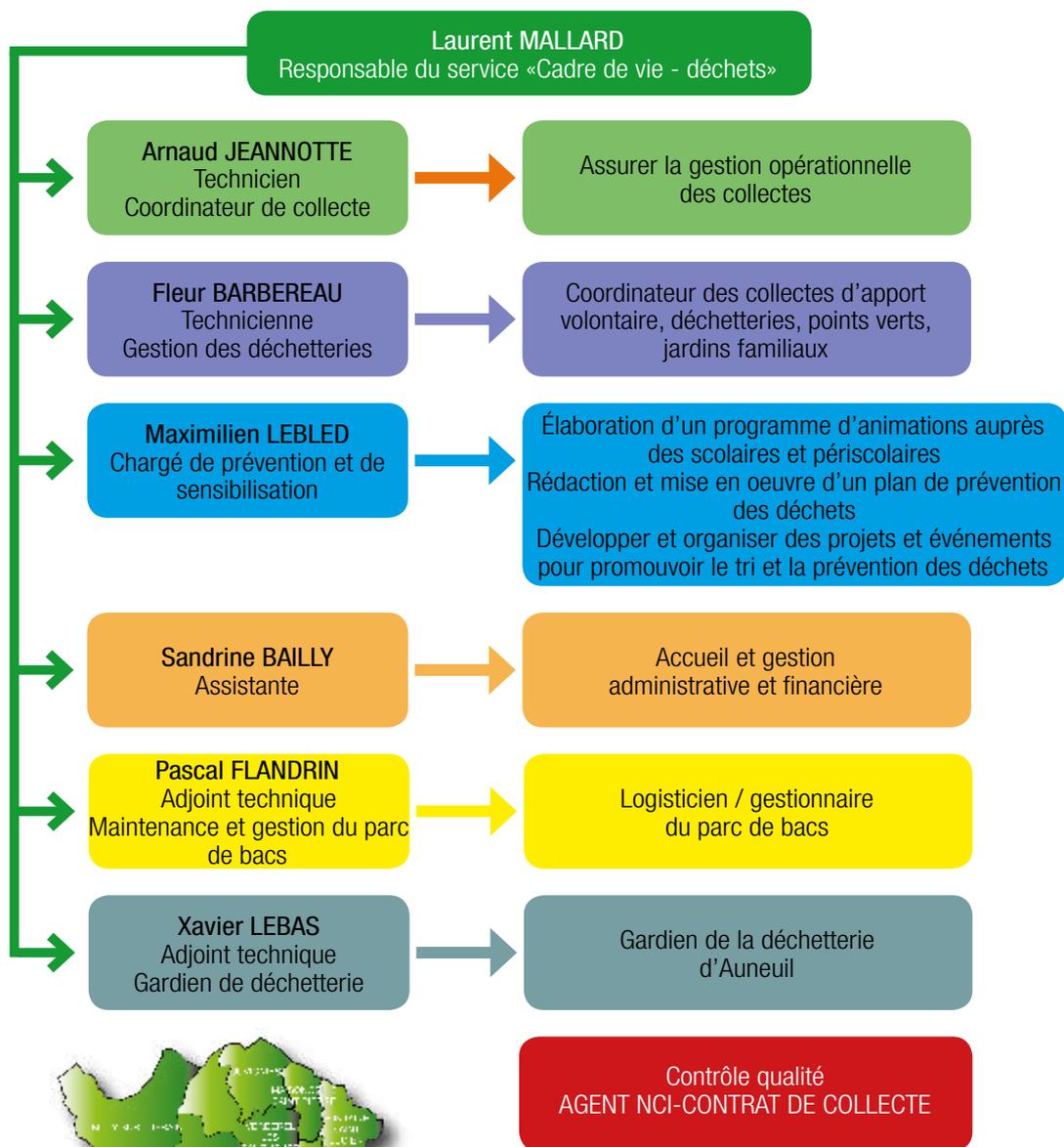
Le service « Cadre de vie - Déchets » organise depuis 2013 une distribution gratuite de compost sur la déchetterie d'Auneuil à l'ensemble des administrés de la C.A.B. Cette opération qui s'est déroulée, en 2016 les mercredis 20 et 27 avril et les samedis 16 et 23 avril a rencontré un vif succès puisque plus de 530 usagers se sont partagés près de 50 tonnes de compost mis à disposition gratuitement par la société Agri-Environnement.

# L'ORGANISATION DU SERVICE «CADRE DE VIE - DÉCHETS»

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1<sup>er</sup> octobre 2003, puis au SMDO au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission «Assainissement et Cadre de vie» présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique. Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération.



*La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 79 303 habitants (recensement INSEE 2008)*



## L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

# L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

## LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, ou bioconteneur pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels ;
- des bacs bleu (cuve et couvercle) pour la collecte des cartons des professionnels.

### Les contenants :



### La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

#### Sur la commune de Beauvais :

La collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**. Les horaires et fréquences de collecte sont les suivants :

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 18h à 22h30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 18h à 22h30
Habitat collectifs de : Argentine ; Saint-Lucien Saint-Jean ; Saint-Quentin	3 fois par semaine	de 14h à 18h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h à 12h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 14h à 18h

### Sur les 30 autres communes :

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Propreté France** pour l'ensemble des communes.

Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.



Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
<b>Communes rurales Nord-Est</b> Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine le mardi	de 4h à 12h
<b>Communes rurales Nord-Ouest</b> Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine le vendredi	de 4h à 12h
<b>Communes rurales Sud-Est</b> Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine le mercredi	de 4h à 12h
<b>Communes rurales Sud-Ouest</b> Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine le jeudi	de 4h à 12h

### La collecte des emballages ménagers recyclables

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

### Sur le territoire de la Ville de Beauvais :

Cette collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**, une fois par semaine. Les horaires de collecte sont les suivants :



Secteurs	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 18h à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h à 12h
Habitat collectif	de 14h à 18h
Zones d'activités	de 14h à 18h

### Sur les 30 autres communes :

La collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**, une semaine sur deux, de 4h à 12h :

- les semaines paires pour les bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines



Secteurs	Jours de collecte
<b>Communes rurales Nord-Est</b> Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
<b>Communes rurales Nord-Ouest</b> Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
<b>Communes rurales Sud-Est</b> Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
<b>Communes rurales Sud-Ouest</b> Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi

## La collecte sélective des déchets végétaux

Cette collecte est assurée par la société **NCI Propreté France** sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs papiers traités agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Certaines communes (Bonlier, St-Martin-le-Noeud...) utilisent des des bio-conteneurs distribués gratuitement également.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La Communauté d'Agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux.

Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40 000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.

## La collecte des objets encombrants



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : **SITA Oise**.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.

### "objets encombrants" :

Équipements ménagers (*poids, volume ou nature considérés hors déchets ménagers*).

➔ lave-linges, réfrigérateurs, congélateurs, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...

### NON CONSIDÉRÉS comme encombrants :

- gravats issus des travaux des particuliers ;
- déchets fermentescibles (déchets ménagers, végétaux, souches d'arbres) ;
- déchets dangereux des ménages ; peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- pneus ;
- extincteurs ;
- bouteilles de gaz.



## La collecte du verre

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de Beauvais. Elle est assurée par la société **NCI Propreté France** et effectuée tous les 15 jours.

L'entreposage du verre a lieu au centre de tri de **DECAMP-DUBOS** d'Allonne-Warluis.

## La collecte des déchets assimilables

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI, les associations... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre ville de Beauvais et les zones d'activités.

## LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les bouteilles plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre, par apport volontaire, est assurée par la société **DECAMP-DUBOS**.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Propreté France**.

198 colonnes aériennes et 192 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 66 colonnes à papiers (26 aériennes et 40 enterrées) ;
- 76 colonnes pour les emballages plastiques (32 aériennes et 44 enterrées) ;
- 85 colonnes pour la collecte du verre (44 aériennes et 41 enterrées) ;
- 67 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 96 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.



## LA COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT - LINGE DE MAISON - CHAUSSURES

Afin d'optimiser cette collecte le service « Cadre de vie - Déchets » a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le **Relais et Ecotextile**, au travers de la signature d'une convention tripartite. Au cours de l'année 2013, le déploiement de ce nouveau dispositif a permis l'implantation de 54 conteneurs de récupération soit 1 pour 1800 habitants. Grâce au respect de ce ratio et à une communication thématique, nous avons pu contractualiser avec l'éco-organisme de la filière Eco-TLC en 2015.

## LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

### → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS :

La déchetterie est située au **17 rue Joseph Cugnot** (commune de Beauvais).

Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**.

Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

### **Horaires d'ouverture :**

<b>Période d'été :</b> (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre) Du lundi au samedi : 9h - 13h / 14h - 18h Le dimanche : 9h - 13h	<b>Période d'hiver :</b> (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars) Du lundi au samedi : 9h - 13h / 14h - 17h Le dimanche : 9h - 13h
---	---

### **Les déchets acceptés :**

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les emballages recyclables (corps creux)
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches decre ;
- Les néons / lampes.

## → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE D'AUNEUIL :



Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située **rue de la Sablière** dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS** (et Agri-Environnement pour les déchets végétaux).

### **Horaires d'ouverture :**

#### **Période d'été :**

(du 1<sup>er</sup> avril au  
31 octobre)

Du lundi au samedi :  
9h - 13h / 14h - 18h

#### **Période d'hiver :**

(du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars)

Du lundi au samedi :  
13h - 17h

### **Les déchets acceptés :**

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Le DEA (mobilier) ;
- Les capsules Nespresso.

## → LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de sept plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt\* ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis\* ;
- Saint-Martin-le-Noeud\* ;
- Troissereux ;
- Tillé (fermé depuis juin 2015) ;
- Verderel-lès-Sauqueuse.

\*Points propres requalifiés en points verts en 2009.





## LES INDICATEURS TECHNIQUES

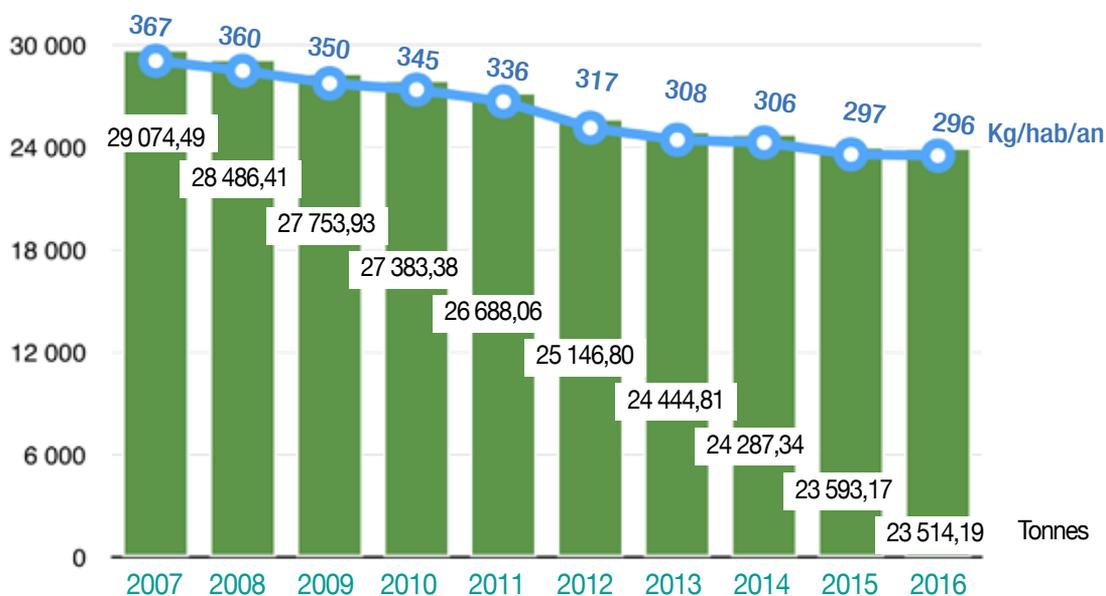
## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

**Pour l'année 2016, la production annuelle d'ordures ménagères est de 296 kg/hab/an (-79.98 tonnes par rapport à l'année 2015).**

Entre 2007 et 2016, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : **réduction de 5 560,29 tonnes soit une baisse d'environ 19 % sur les 10 dernières années.**



Les déchets résiduels sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain (exploitant **VEOLIA**).

#### En 2016

La baisse du tonnage des ordures ménagères se poursuit mais tend à se stabiliser. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des gros producteurs. Les actions de sensibilisation menées sur le thème de la prévention contribuent également à ce bon résultat.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS



La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2016 se répartissent de la manière suivante :

**Cartons professionnels : 306,9 tonnes (↘ de 33,08 tonnes / 2015).**

**Corps plats : 2 561,82 tonnes (↗ de 2,56 tonnes / 2015).**

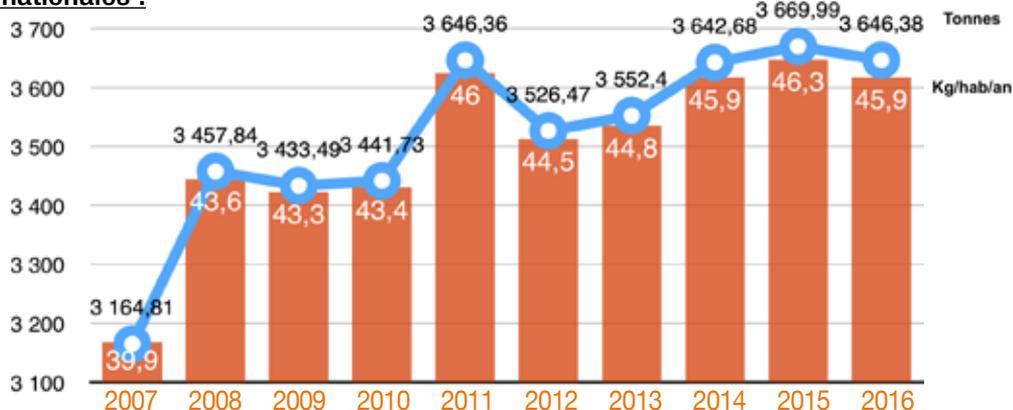
**Corps creux : 777,66 tonnes (↗ 9,91 tonnes / 2015).**

En 2016, **3 646,38 tonnes** de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère baisse des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2015 de 23,61 tonnes.

Nos performances sont constantes et ont tendance à se stabiliser. Ces observations faites sur le plan national montre qu'après 20 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage.

Des disparités importantes sont à noter d'une zone géographique à l'autre, où l'on trie plus de 65 kg/an/hab quand ailleurs on plafonne à 20 kg/hab/an. La C.A.B. compte une proportion d'habitat vertical très importante, plus de 53,5 % essentiellement concentré sur Beauvais, qui par ailleurs possède un centre-ville très étoffé dont l'habitat ne se prête pas à la mise en place de la collecte sélective.

### Données nationales :



Les corps creux sont triés à Saint-Just-en-Chaussée et les corps plats sont triés dans le centre de tri situé sur la commune d'Allonne.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015			2016		
	Collecte*	Traitement	Recettes	Collecte*	Traitement	Recettes
Ordures ménagères	2 846 511 €	1 972 980 €		2 837 303 €	2 056 292 €	
Corps creux et plats		479 460 €	989 710 €		444 427 €	906 795 €
TOTAL		4 309 241 €			4 431 227 €	
TOTAL par habitant		54,34 €/hab			55,87 €/hab	
TOTAL à la tonne		158 €/T			163 €/T	

*La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée, le coût a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.*

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

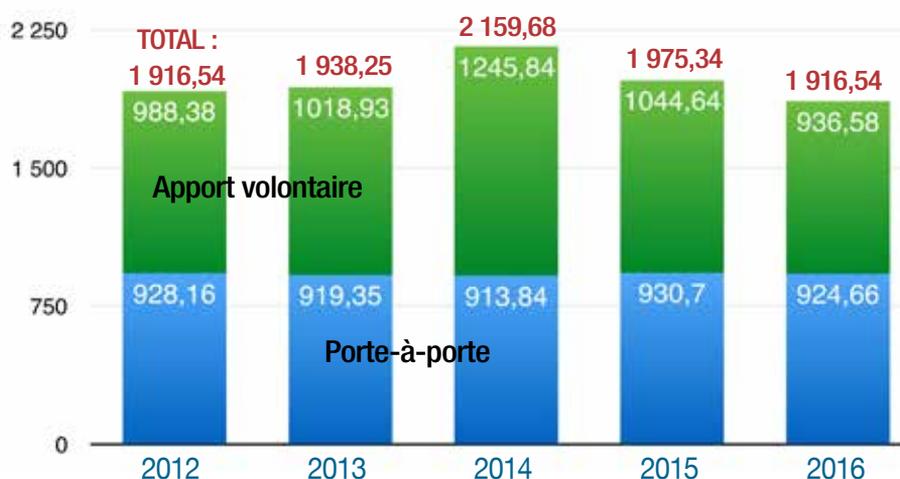
En 2016, la collecte du verre a généré 1861,24 tonnes (23,46 kg/hab/an) :

**924,66 tonnes** collectées en porte à porte sur la ville de Beauvais ;

**936,58 tonnes** collectées par apport volontaire.

Les quantités de verre collectées sont en baisse constantes depuis 2007. Le tassement de la courbe du verre depuis quelques années est principalement dû à une baisse du gisement et à une diminution du poids des emballages.

La collecte en porte-à-porte du verre sur la ville de Beauvais est complétée par un dispositif d'apport volontaire, collecté en même temps que les conteneurs verre répartis sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; par ailleurs, le prestataire de collecte ne dispose pas de système de pesée embarquée par conteneur.



Aujourd'hui en France, 7 bouteilles sur 10 sont recyclées. L'objectif est de 8 bouteilles sur 10. Rappelons que le verre est recyclable à 100 % et à l'infini. Chaque tonne de verre recyclé économise plus de 500 kg de CO<sub>2</sub>, de 1,2 tonnes de matériaux vierges, 1,17 m<sup>3</sup> d'eau et de 100 kg de fuel.

**La collecte du verre en porte-à-porte sera supprimée en 2017.** Le mode de collecte du verre en apport volontaire sera donc adopté sur l'ensemble des communes de la C.A.B.

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage, est livré vers l'usine d'affinage à **Rozet-Saint-Albain**, dans l'Aisne, puis recyclé chez **Saint-Gobain**.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Collecte et évacuation	361 961 €	354 464 €
Recettes	67 311 €	55 169 €
Total	294 650 €	299 295 €
Total à la Tonne	149,16 €/T	160,8 €/T
Total par habitant	3,71 €/hab	3,77 €/hab

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

**4 612,66 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2016 en porte-à-porte,** soit 628,42 tonnes de plus qu'en 2015 (+15,77 %).

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016
Déchets végétaux	3 846,58	3 977,4	3 845,06	3 472,24	3 831,92	4 090,20	4 616,92	4 841,2	3 984,24	<b>4 612,66</b>

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la **mise à disposition de composteurs**, depuis avril 2008, pour les particuliers et par la mise en place d'une **expérimentation d'une collecte mécanisée des déchets végétaux**. Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Les déchets sont collectés en **sacs papiers fournis par l'agglomération**. Des **bio-conteneurs** testés avec succès sur la commune de Bonlier sont désormais proposés aux communes qui le souhaitent.



Ces bacs présentent plusieurs avantages :

- Minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte ;
- Les eaux effluentes sont stockées en fond de cuve et ne se répandent plus sur le trottoir ou devant les habitations ;
- Une plus grande maniabilité.

Les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bio-conteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, et donc une perte de masse, allant de 15 à 25%, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

Compte tenu de la durée de vie de ces bacs, supérieur à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft) le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant **Agri Environnement**).

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Collecte	389 066 €	387 831 €
Traitement	59 239 €	67 666 €
Achat des sacs	196 914 €	152 547 €
Distribution des contenants	32 735 €	32 647 €
<b>Total</b>	<b>677 954 €</b>	<b>640 691 €</b>
Total à la tonne	169,46 €/T	138,37 €/T
Total par habitant	8,55 €/hab	8,08 €/hab

Les communes de : Auneuil, Saint-Martin-Le-Nœud, Maisonnelle-saint-Pierre et Berneuil-en-bray ont été équipées en 2016, soit l'équivalent de 1 500 bacs distribués.

### Collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2015-2016 ➡

Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Les fêtes de fin d'année 2015-2016 ont permis de collecter **17,54 tonnes** soit plus de **3 500 sapins**.



## LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2016, **725,15 tonnes** d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

- 676,66 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 41,152 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- 7,34 tonnes de ferraille.
- 4657 rendez-vous ont été honorés dont (4746 en 2015) :
  - 3107 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
  - 1009 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
  - 481 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 60 dépôts sauvages

*La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.*

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Collecte	111 980 €	111 625 €
Traitement	54 862 €	59 174 €
Recettes	2 163 €	5 005 €
Total	164 679 €	165 794 €
Total à la tonne	235 €/T	229 €/T
Total par habitant	2,08 €/hab	2,09 €/hab

## LA COLLECTE DES TEXTILES

COMMUNES	NOMBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES	COMMUNES	NOMBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES
ALLONNE	2	3,575	NIVILLERS	1	0,81
AUNEUIL	3	25,99	RAINVILLERS	1	2,36
AUTEUIL	1	1,28	ROCHY-CONDE	1	4,45
AUX-MARAIS	1	1,36	SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	1	3,55
BEAUVAIS	26	71,17	SAINT-LEGER-EN-BRAY	1	0,75
BERNEUIL-EN-BRAY	1	3,03	SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	1	1,44
FROCOURT	1	1,53	SAINT-PAUL	1	3,15
GOINCOURT	2	15,24	SAVIGNIES	1	3,54
GUIGNECOURT	1	1,90	TILLE	3	4,77
JUVIGNIES	1	1,17	TROISSEREUX	1	4,3
MILLY-SUR-THERAIN	2	7,80	WARLUI	2	6,03

TOTAL	NOMBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES
	<b>55</b>	<b>169,20</b>

La signature d'une convention d'implantation avec l' Eco-organisme Eco-TLC permet de bénéficier des soutiens à la communication car le territoire possède 1 point d'apport pour 2000 habitant. Le tonnage collecté en conteneur (Ecotextile ou Le Relais) est de 169,198 tonnes en 2016. En incluant les vestiaires associatifs, nous atteignons 190,406 tonnes soit 2,39 kg / hab sur 2016.

## LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration . . . .

	Déchets assimilés (tonnes)	Déchets végétaux (tonnes)
Station d'épuration	438,90	15,14
Services Techniques Commune de Beauvais	2 242,90	1 754,90
Services Techniques Commune d'Auneuil	/	156,82



### La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2016, **73,76 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30m<sup>3</sup>) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	35 435 €	38 385 €
Traitement des déchets de nettoyage Commune de Beauvais	218 160 €	196 094 €
Traitement des déchets végétaux Commune de Beauvais	21 955 €	25 822 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	184 €	221 €
Traitement des déchets végétaux - Commune d'Auneuil	1121 €	2 306 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 855 €</b>	<b>262 828 €</b>

## LES DÉCHETTERIES

### Bilan d'activité de la déchetterie de Beauvais

#### Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation a diminué d'environ 1,3 % en passant de 58 652 visites en 2015 à **57 882 visites** en 2016.

#### Les tonnages :

Au cours de l'année 2016, **8 365,695 tonnes** de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, selon la répartition suivante :

**5 709,585 tonnes de déchets valorisés ;**

**2 656,112 tonnes de déchets enfouis.**

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015-2016	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 255,12	1 343,22	↗ 88,1 tonnes	Compostage
Bois	1 127,16	1 282,98	↗ 155,82 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	2 687,32	2 298,14	↘ 389,18 tonnes	Recyclage
Ferraille	221,92	232,74	↗ 10,82 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	2 313,60	2 656,11	↗ 342,51 tonnes	Stockage
Cartons	92,74	93,74	↗ 1 tonne	Recyclage
Papiers	108,66	118,82	↗ 10,16 tonnes	Recyclage
D.D.S.	78,374	77,562	↘ 0,812 tonne	Re-Traitement
Pneus	9,60	9,324	↘ 0,276 tonne	Recyclage
Textiles	9,35	12,345	↗ 2,99 tonnes	Recyclage
Amiante	31,28	37,14	↗ 5,86 tonnes	Stockage
D.E.E.E.	206,004	203,5	↘ 2,43 tonnes	Recyclage
<b>TOTAL</b>	<b>8 141,13</b>	<b>8 365,695</b>	<b>↘ 224,967 tonnes</b>	

On note une hausse des tonnages entrants par rapport à l'année 2015, malgré une légère baisse de la fréquentation, qui s'explique par l'augmentation de la fréquentation des professionnels dont le tonnage est le plus important lors de leurs apports.

Courant 2016, un premier marché de conception réalisation et maintenance d'une nouvelle déchetterie, en substitution de l'équipement existant, a été lancé. Ce marché a finalement été abrogé en fin d'année suite à la passation de la compétence transport des déchetteries au SMDO (Syndicat Mixte Départemental de l'Oise) et à la fusion avec la Communauté de Communes de la Rurale du Beauvaisis. Un appel à candidature sera relancé en 2017, en partenariat avec le SMDO.



## Bilan d'activité de la déchetterie d'Auneuil

### Fréquentation de la déchetterie :

La fréquentation augmente depuis ces dernières années (à contrario de celle de Beauvais qui diminue). Nous sommes passés de 21 143 visites en 2015 à **23 719 visites en 2016**.



### Les tonnages :

Au cours de l'année 2016, **4 740,04 tonnes** de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie d'Auneuil, selon la répartition suivante :

**3 975,03 tonnes de déchets valorisés ;**

**765,01 tonnes de déchets enfouis.**

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015-2016	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 675,42	1842,15	↗ 166,73 tonnes	Compostage
Bois	289,48	323,72	↗ 34,24 tonnes	Recyclage
Gravats - Terre	1 202,82	1327,44	↗ 124,62 tonnes	Recyclage
Ferraille	83,90	94,46	↗ 10,56 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	767,58	765,01	↘ 2,57 tonnes	Stockage
Cartons	34,32	40,26	↗ 5,94 tonnes	Recyclage
D.D.S.	35,27	37,45	↗ 2,18 tonnes	Re-Traitement
D.E.A.	179,22	195,48	↗ 16,26 tonnes	Recyclage
Textiles	8,4	10,85	↗ 2,45 tonnes	Recyclage
D.E.E.E.	79,453	98,646	↗ 19,113tonnes	Recyclage
Pneus	9,22	4,577	↘ 4,643 tonnes	Recyclage
<b>TOTAL</b>	<b>4 365,08</b>	<b>4 740,04</b>	<b>↗ 374,963 tonnes</b>	

On note une légère hausse des tonnages qui s'explique par l'augmentation de la fréquentation.

La filière de réemploi mise en place sur la déchetterie d'Auneuil en partenariat avec les associations «Emmaüs» et «les Ateliers de la Bergerette» a permis de détourner 5,071 tonnes de l'enfouissement.

La filière de collecte et de recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), organisée par Eco-mobilier, permet la collecte et la valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Le déploiement de cette nouvelle filière se fait de façon progressive sur l'ensemble du territoire français, c'est pourquoi la déchetterie de Beauvais n'intégrera le dispositif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Courant 2016, suite aux différentes effractions sur le site, la sécurisation des caissons a été renforcée. De plus, des angles de protection ont été installés afin de protéger les quais lors des enlèvements.

### Autres enlèvements

D'autres filières sont en place sur les deux déchetteries mais leur tonnage reste limité :

En 2016 au total sur les 2 sites, il y a eu :

- 2,14 tonnes de piles récupérées ;
- 0,5 tonnes de néons/lampes évacués ;
- 21800 litres d'huile minérale régénéré ;
- 0,3 tonne de radiographies valorisées ;
- 1,554 tonnes de capsules Nespresso.

## Les déchetteries en chiffres...

Un peu plus de **13 105 tonnes** de déchets ont été évacués dans les deux déchetteries du territoire, soit une moyenne de 161 kg de déchets par visite au-dessus de la moyenne des Hauts de France (114 kg/visite). Le ratio par habitant et par an, 165 kg, est en dessous de la moyenne nationale et très en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par «Emmaüs» et «les Ateliers de la Bergerette» qui capte une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause, puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les deux déchetteries est de **81 601**, soit un peu plus d'1 visite annuelle des habitants du territoire de l'Agglomération. **Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,37.\***

	Oise (2012)	Hauts de France* (2012)	National (2012)	Déchetterie C.A.B. (2016)
Ratio de collecte (kg/hab)	215	198	192	<b>165</b>
Ratio de collecte (kg/visite)	153	114	99	<b>161</b>

\*base de données Sinoé-Ademe

	Beauvais	Auneuil
Superficie	3 645 m <sup>2</sup> dont 460 m <sup>2</sup> d'espaces verts	4 870 m <sup>2</sup> dont 2 110 m <sup>2</sup> d'espaces verts
Volume maximal	<p><b>598 m<sup>3</sup> pour les Déchets non dangereux (DND) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 bennes de 40m<sup>3</sup></li> <li>- 3 bennes de 30m<sup>3</sup></li> <li>- 4 bennes de 7m<sup>3</sup></li> <li>- 3 colonnes d'apports volontaires (emballages + verre)</li> <li>- 2 bacs à roulettes (nespresso)</li> </ul> <p><b>Déchets dangereux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 bigbags (3 à 5 m<sup>3</sup>) pour l'amiante</li> <li>- 1 armoire 18 m<sup>3</sup> DMS</li> <li>- 2 colonnes à huiles &lt; 4m<sup>3</sup></li> </ul>	<p><b>597 m<sup>3</sup> pour les DND :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme Déchets verts de 300 m<sup>3</sup></li> <li>- 5 bennes de 40m<sup>3</sup></li> <li>- 2 bennes de 30m<sup>3</sup></li> <li>- 1 benne de 7m<sup>3</sup></li> <li>- Enclos D3E de 30 m<sup>3</sup></li> </ul> <p><b>Déchets dangereux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 armoire 24 m<sup>3</sup> DMS</li> <li>- 1 colonne à huile 3 m<sup>3</sup></li> </ul>

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2015	2016	2015	2016
Frais de gardiennage et de personnel	120 696€	119 527€	36 000 €	41 243 €
Location et maintenance des bennes*	14 886 €	14 496 €	9 179 €	2 089 €
Gestion et entretien des sites	16 376 €	14 741€	2 802 €	7 002 €
Recettes	75 412 €	83 874 €	48 581 €	62 064 €
Coût de collecte et d'évacuation	158 812 €	165 416 €	79 639 €	86 605 €
Coût de traitement	274 699 €	320 394 €	105 390 €	111 528 €
<b>TOTAL</b>	<b>507 057 €</b>	<b>550 700 €</b>	<b>184 429 €</b>	<b>186 403 €</b>
<b>Total à la tonne</b>	<b>62,28 €/T</b>	<b>65,83 €/T</b>	<b>42,25 €/T</b>	<b>39,33 €/T</b>
<b>Total à l'habitant</b>	<b>6,4 €/hab</b>	<b>6,94 €/hab</b>	<b>2,32 €/T</b>	<b>2,35 €/T</b>

\*les compétences transport des déchetteries ainsi que le traitement des déchets sont passées au SMDO à partir du 1er décembre 2016.

## LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 7 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement. A noter que le point vert de Savignies a été définitivement supprimé fin octobre 2012 et la fermeture au public du point vert de Tillé courant 2015.

Le tonnage total des déchets végétaux est en augmentation de 435,42 tonnes par rapport à l'année 2015. Cette hausse est à rapprocher de l'augmentation générale de la production des déchets végétaux (porte-à-porte, apport en déchetteries, jardins familiaux...) suite à une saison favorable à la pousse des végétaux en 2016.

Communes	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Comparaison 2015/2016
Aux-Marais	179,78	241,44	304,84	193,14	265,18	↗ 72,04 tonnes
Troissereux	267,92	218,5	269,12	218,66	310,74	↗ 92,08 tonnes
Milly-sur-Thérain	218,48	290,08	341,98	320,60	284,78	↘ 35,82 tonnes
Verderel-lès-Sauqueuse	219,94	226	222,84	186,74	243,70	↗ 56,96 tonnes
Savignies	146,34					<b>Fermeture</b>
Tillé	374,36	370,8	496,54	178,44	6,94	<b>Fermeture</b>
Goincourt	163,38	162,44	219,72	170,02	279,82	↗ 109,8 tonnes
Saint-Martin-le-Noeud	293,04	250,36	342,64	321,56	360,06	↗ 38,5 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	177,66	202,14	268,56	220,86	322,72	↗ 101,86 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>1 894,56</b>	<b>1 961,76</b>	<b>2 466,24</b>	<b>1 810,02</b>	<b>2 073,94</b>	<b>↗ 435,42 tonnes</b>

52,7 tonnes de tout-venant (+ 4,88 tonnes entre 2015 et 2016) ont été collectés sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Collecte et évacuation	53 877,06 €	63 795 €
Traitement	23 010,78 €	35 132,59 €
Frais de gardiennage	22 545,64 €	24 705,63 €
Total	99 433,48 €	123 634,10 €
<b>Total à la tonne</b>	<b>54,93 €/T</b>	<b>58,13 €/T</b>

Cette année 2016 a aussi été marquée par d'importants entretiens sur les points verts :

- Changement du portail d'Aux Marais ;
- Changement du portail de Troissereux ;
- Changement du portail de Milly sur Thérain ;
- Changement du portail de Saint Martin le Noeud ;
- Changement de la clôture de Verderel lès Sauqueuses ;
- Remplacement des serrures de tous les portails avec mise en place de clés non reproductibles ;
- Changement du gardien «Emmaüs».

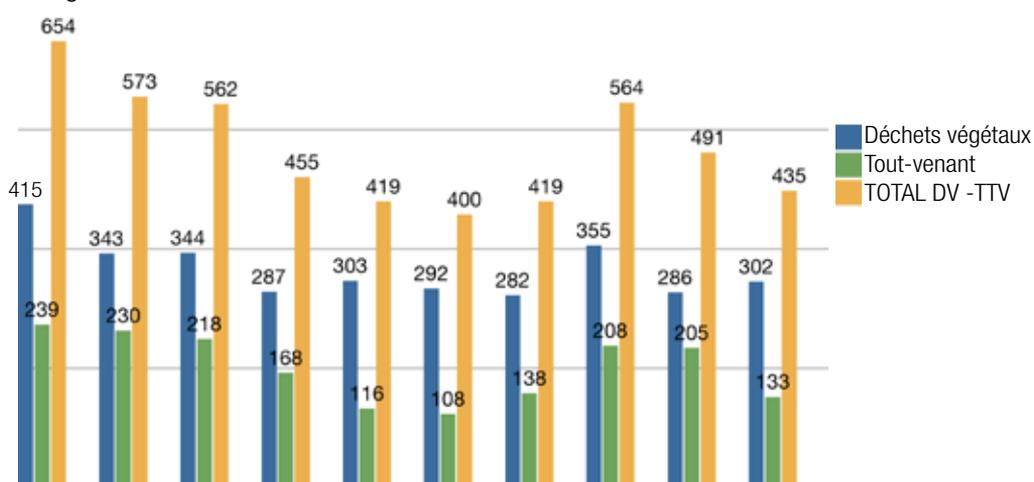
## LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les 12 jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

	2015		2016	
	Tout-venant	Déchets Végétaux	Tout-venant	Déchets Végétaux
	Tonnages		Tonnages	
St-Just-des-Marais	56,38	88,9	51,2	86,3
Champs-Dolents	22,8	58,24	12,58	63,9
Haut-Pothuis				
Paul Verlaine	2,36	7,3	0,34	13
Ste Hélène	9,86	28,46	10,98	28,24
Notre-Dame-du-Thil	17,44	0	12,8	8,42
Voisinlieu	0	23,28	2,6	19,02
Tilloy	7,46	37	5,08	35,22
Briquetterie				
J. Hachette	4,16	9,02	5,76	15,52
J. Rostand	2,04	9,58	3,7	10,26
St Quentin	82,12	24,46	28,14	21,78
<b>TOTAL</b>	<b>204,62</b>	<b>286,24</b>	<b>133,18</b>	<b>301,66</b>
	<b>490,86</b>		<b>434,84</b>	

Les tonnages tout-venant entre 2015 et 2016 ont bien diminué. Rappelons que l'ouverture de la nouvelle section de St-Quentin avait fortement influencé la hausse du tonnage en 2014 & 2015. Le nettoyage des parcelles étant moins important, la production de tout-venant s'est stabilisée. On note toujours que certains déchets observés dans ces bennes ne concernent en rien la production de déchets de jardins familiaux (électroménagers, meubles, jouets...). Ces usagers doivent se rendre en déchetteries. On constate également une hausse générale des tonnages des déchets végétaux entre 2015 et 2016, qui explique la légère hausse des coûts de location et de collecte.



Le dispositif actuel est bien intégré au sein des sites (signalétiques, taux de remplissage...). Il n'y a pas eu de déclassement de bennes depuis la mise en place du marché en 2014 ; ce qui révèle un bon tri de la part des jardiniers.

Aspects financiers > postes de dépenses	2015	2016
Collecte et évacuation	19 943 €	20 562 €
Traitement	20 273 €	16 046 €
Total	40 216 €	36 608 €
<b>Total à la tonne</b>	<b>81,93 €/T</b>	<b>84,19 €/T</b>

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal qui réunit, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 235 communes représentant 247 330 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SYMOVE. Il est ainsi responsable :

- du tri et du recyclage des emballages et des papiers-journaux-magazines issus des collectes sélectives en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du compostage des déchets végétaux collectés en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du traitement des déchets résiduels non recyclables ;
- de la gestion des contrats avec les éco-organismes agréés dont Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-Systèmes et Eco-DDS).

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, le SMVO et le SYMOVE ont fusionné pour créer le SMDO (Syndicat Mixte Départemental de l'Oise) qui repris la compétence traitement de tous les déchets ainsi que la compétence transport des déchets issus des déchetteries.

Un rapport annuel est publié chaque année sur l'activité de traitement des déchets.

## LE BILAN DES TONNAGES 2016

**54 686 tonnes** de déchets ont été collectés en 2016 dont :

- 62,9 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous ...)
- 29,0 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;
- 8,1 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère augmentation d'environ 1,6 % (+ 857 tonnes) par rapport à 2015. Cette hausse est principalement due à une augmentation importante du tonnage de déchets verts traités en porte à porte et sur les points verts, conséquence d'un printemps très humide.

### Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte

	En france (en 2009)	C.A.B. 2015	C.A.B. 2016
<b>Ordures ménagères</b>	298,3	297	296
<b>Corps creux, corps plats</b>	45,9	46,62	46,3
<b>Verre</b>	29	27,31	23,46
<b>Biodéchet et/ou déchets verts en PAP</b>	18,1	50,61	58,16
<b>Encombrants</b>	12,3	8,33	9,14
<b>Déchetterie &amp; points verts</b>	184	182	191,4
<b>TOTAL</b>	<b>587,6</b>	<b>613</b>	<b>624,46</b>

Les performances de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, légèrement supérieures aux moyennes nationales, sont principalement liées à des taux de collecte de déchets verts très importants et en forte augmentation en 2016. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.

Les tonnages des jardins familiaux de Beauvais et les déchets provenant des services techniques des communes, 4871 tonnes, qui ne sont pas intégrés dans le tableau ci-dessous représentent 61,5 kg/hab/an de déchets.



LA PRÉVENTION  
ET SENSIBILISATION

# LA PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Sur l'ensemble de l'année 2016, plus de 35 actions de sensibilisation et de prévention ont été effectuées en direction de 672 administrés de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le mot d'ordre reste toujours le même : Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas.

## ① Les animations scolaires et extra scolaires

Les animations pédagogiques s'adressent principalement aux élèves de 8 à 10 ans, scolarisés en école publique, privée ou spécialisée. Les accueils de loisirs peuvent également bénéficier de ces animations pendant les vacances scolaires. En 2016, 18 interventions ont été programmées sur l'ensemble de la collectivité permettant à 272 enfants d'acquérir les bons gestes de tri dans le Beauvaisis !

Cette année, l'animation « réduction, tri et recyclage des déchets ménagers » a été reconduite. Désormais les écoles ont la possibilité de bénéficier de l'atelier « création de papier recyclé ». Auparavant, cette animation était destinée uniquement aux accueils de loisirs.

Les inscriptions sont à effectuer par le biais de la plateforme internet des activités éducatives et de loisirs (A.E.L.) mise à la disposition de tous les établissements de la C.A.B accueillant des enfants. Cependant, il est possible de s'inscrire par mail ([m.lebled@beauvaisis.fr](mailto:m.lebled@beauvaisis.fr)) pour les établissements ne bénéficiant pas de compte A.E.L.



Le jeu du tri à l'école Bossuet de Beauvais



Suivi de l'animation réalisation de papier recyclé



Le système solaire en papier recyclé réalisé par le centre de loisirs de la commune d'Allonne.

## ② Les interventions à destination du grand public

Les animations grand public ont été nombreuses cette année. Pas moins de 17 interventions ont permis de sensibiliser près de 400 adultes et enfants. Comme l'année précédente, le service était présent sur les fêtes de quartiers, mais également en appui sur diverses opérations portées par les associations, les bailleurs et les communes.



Opération nettoyage du quartier et tri des déchets avec l'espace de vie et d'accueil du quartier Saint-Lucien



Animation tri sur le quartier Saint-Jean avec le bailleur logement Francilien



Atelier «anti gaspi» avec l'association Collembole

### ③ La collecte qualité

Les actions de sensibilisation ont également pour but d'améliorer la qualité du tri sélectif afin d'éviter un maximum d'erreurs. Pour cette raison, des contrôles de la qualité du tri sont organisés régulièrement sur le territoire par un binôme constitué d'un agent du service « Cadre de vie – Déchets » et d'un agent de la société **NCI Propreté France**.

Ce contrôle permet de recueillir des informations précieuses concernant la collecte, comme le nombre de conteneurs présentés, le pourcentage de remplissage et surtout la qualité du tri. Les contrôles n'ont aucun but répressif, mais se veulent au contraire pédagogiques. En effet, des déchets bien triés permettent de faciliter le travail des agents en centre de tri et limite le réacheminement des déchets non recyclables vers un centre d'enfouissement.

Sur l'ensemble de l'année, 2337 foyers ont reçu une information personnalisée à travers les contrôles mis en place sur l'ensemble du territoire. Sur les foyers contrôlés, en moyenne 1 conteneur sur trois comportait au moins une erreur de tri. Bien souvent il s'agit de barquettes ou films plastiques déposés à tort dans le bac jaune ! L'objectif à atteindre est de faire du Beauvaisis un territoire qui produit toujours moins de déchets et s'engage en faveur du recyclage.

### ④ Participation à la mise en place d'actions dans le cadre de l'eco-label Pavillon bleu

#### Opération zéro mégot !

Cette année, le service « Cadre de vie - Déchets » de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a installé au plan d'eau du Canada, une collecte spécifique de mégots de cigarettes dans le but de les recycler. Une fois collectés, ceux-ci seront envoyés, via la société TerraCycle, vers un centre de recyclage pour être transformés en plaques de plastique. La nature appréciera d'autant qu'un mégot de cigarette contient des matières polluantes et qu'il met 1 à 5 ans à se décomposer.

#### Livres, du miel pour l'esprit !

En 2014, le réseau des médiathèques du Beauvaisis a initié l'installation, sur le territoire, de ruches à livres destinées aux publics pas ou peu habitués à fréquenter les équipements culturels tels que les médiathèques, mais le plan Vigipirate interdit aujourd'hui ce type d'installations « fermées » sur l'espace public. Une alternative a été trouvée, à l'initiative du service « Cadre de vie - Déchets » et du service « Prévention de la délinquance » de la Ville de Beauvais qui ont sollicité l'association « Emmaüs » pour remanier cette valise à livres et rendre son contenu apparent. Deux jeunes, pris en charge par le dispositif « d'accompagnement renforcé de mineurs et de majeurs sous main de justice », ont été associés au projet. Avec l'aide d'un tuteur menuisier, ils ont disposé de l'atelier de menuiserie d'Emmaüs pour concevoir des parois transparentes. Au-delà de son apport culturel pour les utilisateurs de la ruche à livres, ce projet avait vocation à inscrire les deux jeunes hommes dans une démarche d'insertion en les mobilisant autour d'une action valorisante. Cette ruche à livres, alimentée par les ouvrages du réseau des médiathèques et par « Emmaüs », a enfin l'objectif de promouvoir la réduction des déchets par le réemploi de livres en prolongeant leur durée de vie.



Inauguration de la valise à livres au Plan d'eau du Canada en présence de l'ensemble des partenaires

### ⑤ Perspectives

Afin d'accompagner les communes à réduire leurs déchets, nous souhaiterions proposer aux organisateurs de brocantes de réutiliser certains objets invendus. Il s'agirait de proposer un stand d'information avec des caisses à disposition des exposants permettant de collecter des petits objets réutilisables (outils, jouets, textiles etc.). Ces objets seraient ensuite mis à la disposition des ressourceries du territoire (« Emmaüs » et « les ateliers de la Bergerette ») pour bénéficier d'une seconde vie.

La mise à disposition de conteneurs de tri sélectif à destination des manifestations sera également accentuée. Une rencontre en amont avec les organisateurs permettra d'estimer la quantité de déchets recyclables à collecter. Cela évitera la mise en décharge de déchets valorisables (bouteilles plastiques, carton, pots et bouteilles en verre etc.). Nous essaierons également d'inciter les organisateurs de fêtes communales ou de quartiers à utiliser de la vaisselle biodégradable, beaucoup moins polluante pour l'environnement que la vaisselle jetable classique.



# LES INDICATEURS FINANCIERS

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## LES MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

- **Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants (31 communes).** Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et du verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC +CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI Propreté France
Lot n°2	Collecte du verre par apport volontaire.	Décamp Dubos
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	Sita

- **Marché « gestion et exploitation de la déchetterie et de divers sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ».**

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Gestion et exploitation des déchetteries de Beauvais et Auneuil.	Décamp Dubos
Lot n°2	Transport et évacuation des déchets végétaux reçus sur les points verts et la déchetterie de Auneuil.	Agri Environnement
Lot n°3	Evacuation, transport et traitement des déchets dangereux des ménages reçus sur les déchetteries.	Chimirec Valrécoise
Lot n°4	Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	Décamp Dubos

- **Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.**

Désignation	Prestataire
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux.	Véolia

- **Marché de Fourniture de matériel de pré-collecte.**

Désignation	Prestataire
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques, verre) et pièces détachées.	Témaco
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables.	Compoéco et Temaco
Fourniture de sacs papiers biodégradable pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Plastic Omnium

- **Marché de prestation de service.**

Désignation	Prestataire
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Emmaüs

## LE BUDGET 2016

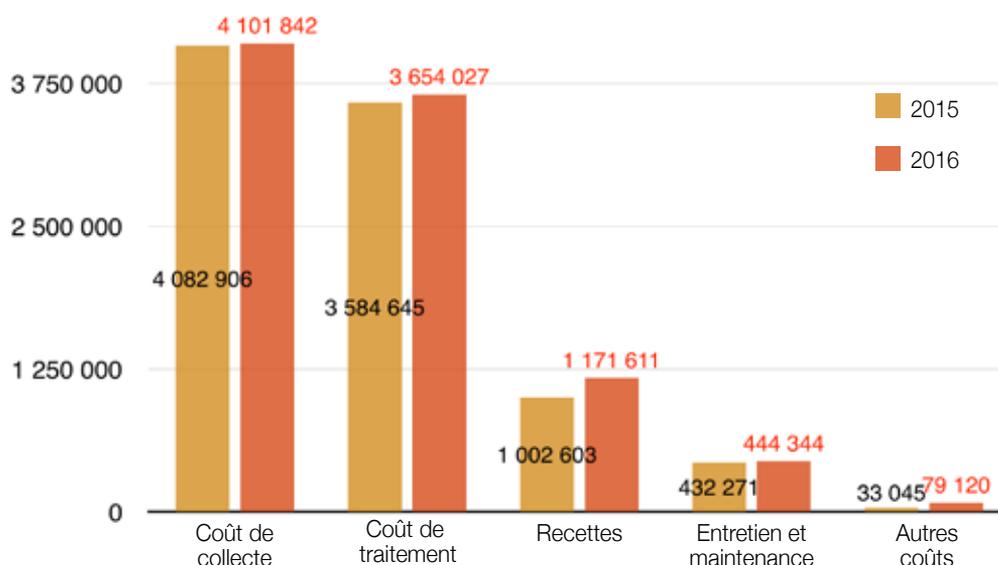
Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

### - Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets par le budget général et par la TEOM.

2016	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Entretien et maintenance des contenants et sites, gardiennage	Autres coûts	Coût total
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	3 691 223	2 627 559	1 020 907	201 610	17 772	<b>5 517 258</b>
Déchetterie	290 108	418 515	145 938	174 022	27 398	<b>764 105</b>
Points verts	88 502	35 133		31 643		<b>155 277</b>
Jardins familiaux	20 562	16 046		20 562		<b>57 170</b>
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	11 448	9 083	556	11 448		<b>32 535</b>
Déchets des services techniques et autres points		260 522				<b>260 522</b>
Contribution annuelle de fonctionnement du SYMOVE		317 616				<b>317 616</b>
Opération «compostage individuel»			4 766	10 286	1 816	<b>7 336</b>
Autres postes de dépenses					12 061	<b>12 061</b>
Subvention, contrôle de la qualité de l'air					22 000	<b>22 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 101 842</b>	<b>3 684 474</b>	<b>1 172 167</b>	<b>449 571</b>	<b>81 048</b>	<b>7 144 768</b>

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2016 sont récapitulées dans le tableau supra :



**Le Budget 2016 est en légère augmentation +2,1 % (+150 106 €) par rapport à 2015.** Cette augmentation est due principalement à une augmentation des tonnages de déchets verts et une diminution des recettes Eco-emballages.

## La répartition des recettes de fonctionnement 2016 est la suivante :

<b>Reprise Filières et Eco-Emballages</b> du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2014 au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2015, liquidatif 2014 et soutien liés aux déchets imprimés (Eco-folio) et déchets toxiques (Eco-DDS)	961 964 €
<b>Déchetteries</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Droit d'accès professionnels</li><li>• Revente des matériaux</li><li>• Participation de la C.C. des Sablons pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil</li></ul>	45 100 € 20 224 € 41 582 €
<b>Autres</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recette ferraille et DEEE provenant de la collecte des encombrants</li><li>• Recette sur la vente de composteurs</li></ul>	5 561 € 4 766 €

*\* Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-Emballages. Le SYMOVE étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).*



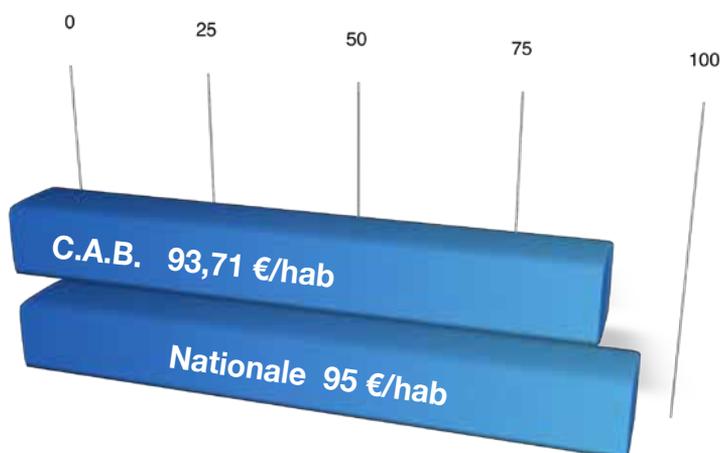
## - L'investissement

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 323 421 euros :**
  - 201 108 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
  - 93 456 euros de frais d'achat de colonnes aériennes et enterrées ;
  - 6 717 euros de frais d'équipements divers pour les déchetteries ;
  - 22 140 euros pour la restauration de portails sur les points verts.
  
- **Aucune recette d'investissement**

## LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MENAGERS

Déchets	% de dépenses	Dépense en euros/habitant
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants)	78,52 %	73,58 €/hab
Déchetteries	10,21 %	9,57 €/hab
Points verts	2,09 %	1,96 €/hab
Jardins familiaux	0,71 %	0,67 €/hab
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière, déchets des services communaux et autres prestations	4,12 %	3,86 €/hab
Investissement	4,35 %	4,08 €/hab
		<b>93,71 €/hab</b>

### Comparaison du coût de gestion des déchets par habitant de la C.A.B. à la moyenne nationale :



Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés, investissement compris, est de 94 euros par habitant en 2016 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre 95 euros TTC par habitant en moyenne nationale (référentiel 2008). Les produits industriels liés à la vente des matériaux issus du tri des déchets, et les soutiens provenant des sociétés agréés comme Eco-Emballages ont représenté environ 14 €/habitant en 2016.



## PROJETS ET PERSPECTIVES

### FUSION ENTRE LA CAB ET LA CCRB (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS)

Créée à l'initiative du Préfet de l'Oise dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la nouvelle Communauté d'Agglomération du Beauvaisis réunit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 44 communes soit environ 95 000 habitants.

Il conviendra durant l'année 2017 de proposer et de mettre en œuvre les règles qui permettront d'harmoniser les services de nos deux anciennes structures concernant notamment :

- Le règlement de collecte des déchets en porte-à-porte : adopter un règlement unique et statuer sur les conditions de collecte des gros producteurs de déchets.
- L'accès aux déchetteries : le réseau déchetterie comptera à partir de 2017, 5 installations (dont trois apportées par la CCRB). Les conditions d'accès des particuliers mais également des professionnels devront donc être uniformisées.
- La dotation en bacs d'ordures ménagères : afin de faciliter le travail des rippers des bacs ordures ménagères standardisés seront fournis dans le courant de l'année 2017 à l'ensemble des usagers des communes de la CCRB.



### POURSUIVRE LA DISTRIBUTION DES BIO-CONTENEURS

En 2016, environ 1 500 bio-conteneurs ont été distribués sur le territoire de la CAB. Ces distributions se poursuivront en 2017.

### SUPPRESSION EFFECTIVE DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE SUR BEAUVAIS

Environ 80 points d'apport volontaire seront installés durant l'été 2017. En septembre 2017, la collecte du verre en porte-à-porte sera supprimée pour laisser place à l'apport volontaire. À partir de cette date le mode de collecte du verre sera uniforme sur les 44 communes de la CAB.

### CHOIX DU CANDIDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE :

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) a été retenu en octobre 2015. L'appel à candidature a été lancé en mars 2016, puis les candidats sélectionnés en septembre 2017. Suite à la fusion entre le SYMOVE et la SMVO la procédure a dû être annulée. L'ensemble de cette procédure sera donc relancé en 2017.



Allonne  
Auneuil  
Auteuil  
Aux-Marais  
Beauvais  
Berneuil-en-Bray  
Bonlier  
Fontaine-Saint-Lucien  
Fouquénies  
Frocourt  
Goincourt  
Guignecourt  
Herchies  
Juvignies  
Le Mont-Saint-Adrien  
Maisoncelle-Saint-Pierre

Milly-sur-Thérain  
Nivilliers  
Pierrefitte-en-Beauvaisis  
Rainvilliers  
Rochy-Condé  
Saint-Germain-la-Poterie  
Saint-Léger-en-Bray  
Saint-Martin-le-Noeud  
Saint-Paul  
Savignies  
Therdonne  
Tillé  
Troissereux  
Verderel-lès-Sauqueuse  
Warluis